PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre le onze du mois d'avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Neuvy-2-Clochers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme LEGERET Isabelle, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07.05.2024

Date de publication : 07. 05. 2024

Présents: MM LEGERET Isabelle, MENIGON Jean-François, MARTIN Isabelle,

BUSEYNE Bernard, TURPAULT Jean-François, CAMBIER Jean-Jacques,.

Absents excusés : DERBIER Cédric, COUSIN Anne-Marie. LECLERC Nathalie,

HAUTIN Patrick, REVERDY Anne.

Mr CAMBIER Jean-Jacques a été élu secrétaire

Délibération pour validation du procès-verbal de la séance du 11 AVRIL 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15.

Vu le projet de procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 11 avril 2024, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Mme MARTIN Isabelle

Il convient à ce titre que les membres du Conseil valident ce document.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2024

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Délibération pour le lancement du projet « Lieu de convivialité-Médiathèque »

Madame Le Maire rappelle qu'il a été décidé de réaliser un projet « espace Médiathèque-Lieu de convivialité ».

Un bâtiment et des parcelles ont été achetés dans le bourg (AB 19,20, 21, 22), il y a lieu de décider

du projet qui sera réalisé et de la démarche à mettre en place.

Le conseil municipal souhaite la création d'un seul espace regroupant médiathèque et lieu de convivialité avec des aménagements permettant de faire l'un et / ou l'autre . Afin de pouvoir se décider :

- sur la faisabilité du projet
- sur le lieu d'implantation : deux options

Soit parcelles maison Rondeau: AB 19,20, 21, 22)

Soit parcelles maison Rondeau : AB 19,20, 21, 22 et parcelles maison Coutanceau : AB 30, 31, 183, 185 (maison jouxtant les parcelles Rondeau qui sont en vente)

Le conseil municipal souhaite faire appel à un bureau d'étude,

- Après en avoir en avoir délibérer le conseil décide de recruter un bureau d'étude
- Une abstention, un contre, 4 pour

Délibération pour la vente des parcelles « Maison Lecomte »

Madame Le Maire rappelle qu'il a été décidé de revendre la Maison Lecomte et les parcelles situées en face (parcelles achetées avec la maison et parcelle appartenant à la commune) AB 198, 195, 39, 152, 153 43 et la partie d'indivision sur la parcelle AB 41.

Après avoir eu connaissance de l'estimation par un agent immobilier.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre cet ensemble au prix de : 46 000 euros . Il autorise Madame le Maire à négocier le prix de vente. Il autorise Madame Le Maire à engager la vente et à signer tous les documents afférents à ce dossier

Le conseil décide de mettre en vente auprès d'une agence immobilière.

Délibération concernant l'achat d'une maison à La Tour

Madame le Maire rappelle que la maison située au lieudit La Tour, parcelle ZH 51, est en

Cette habitation se trouve dans le périmètre du site de Vesvre, et représente un intérêt pour le développement de ce dernier Une estimation a été effectuée.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de proposer d'acheter ce bien à 130 000 euros à l'unanimité

Il autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous les documents afférents à cet achat.

Aménagement du terrain des anciens Ateliers Municipaux (Route de Neuilly)

Madame Le Maire rappelle qu'il avait été décidé d'aménager la parcelle où se situent les anciens ateliers municipaux, Route de Neuilly. Une étude avait été demandée au bureau d'étude « Egoïne » afin de proposer un aménagement.

Madame le Maire donne la parole à Mr MENIGON Jean-François pour exposer le projet. Le projet consiste à réaménager l'espace des anciens ateliers municipaux en un espace de parking ainsi qu'un jardin pédagogique pour l'école.

Après avoir évoqué le sujet il est décidé de revoir le projet avec Egoïne.

Aucune décision n'est prise avant le retour du projet modifié.

QUESTIONS DIVERSES

<u>Tableau des voiries communales</u>

Madame Le Maire informe que La loi 3DS stipule que les collectivités doi vent recenser et déclarer toutes les voies ouvertes à la circulation, qu'elles soient privées ou publiques. Sur ce premier élément beaucoup de tronçons de routes, et même de routes entières (lieux-dits, chemins) ne sont pas identifiés correctement par les services de l'état. Mettre à jour son TCV permet d'enregistrer les caractéristiques des voies et de clarifier les respons abilités à la

Pour actualiser ce tableau des voiries communales nous avons la possibilité de faire partie d'un groupement de commande auprès de géoptis (tarif préférentiel avec com com Montant : 3000 euros au lieu de 5760 euros)

Participation de la collectivités à l'assurance prévoyance et santé des agents

- Au 01/01/2025 les collectivités doivent participer financièrement aux cotisations d'assurance prévoyance (le minimum est de 7 euros) et au 01/01/2026 pour les cotisations d'assurance « santé » (le minimum de cette participation est de 15 euros), des agents de la commune
- Madame Le Maire vous propose de mettre en place ces deux participations au premier janvier 2025
- Il faut d'abord proposer un projet de délibération au comité technique du centre de gestion puis prendre cette délibération

Informations

- -Travaux église : Une demande de devis pour l'installation de contreforts est en cours et en attente de l'étude géotechnique
- -Sujets évoqués lors de la Commission voirie communautaire : Travaux centre de loisirs , travaux déchetterie de Rians, réflexion sur la gestion des bornes « camping car », voirie communautaire : réflexion sur le montant que les communes donne à la communauté de communes, (passer de 1 euros à 1,5 euros ou 2 euros)
- -Ville à joie : se déroulera le 22 juin en même temps que la foire vide grenier organisée par le comité des fêtes

Le Maire, LEGERET Isabelle

Le secrétaire de séance, CAMBIER Jean-Jacques